



2024



LITS HALTE SOINS SANTÉ
MOBILES

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

LES LITS HALTES SOINS SANTE MOBILES	4
1. LES OBJECTIFS	4
2. LE PUBLIC	5
3. PÉRIMETRE D'INTERVENTION	5
4. L'ÉQUIPE	6
5. LES MODES D'INTERVENTIONS, UN PARCOURS TYPE.....	6
6. PROSPECTION, IMMERSION, COMMUNICATION, PÉRENNISER LE PARTENARIAT	7
 LES DEMANDES D'ADMISSION EN 2024	8
1. PROCÉDURE D'ADMISSION.....	8
2. LES DEMANDES REÇUES EN 2024	8
 LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	10
1. MOYENNE D'ÂGE	10
2. ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	11
3. SITUATION FAMILIALE	12
4. SITUATION PERSONNELLE À L'ADMISSION : DES ADULTES TRÈS ISOLÉS	12
5. PRÉSENTATION D'UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT AUX SOINS ET D'ACCÈS AUX DROITS.....	15
 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025	16
 MERCI A NOS PARTENAIRES	17
 GLOSSAIRE	18

LES LITS HALTES SOINS SANTE MOBILES

1. Les objectifs

Le dispositif Lits halte soins santé mobile a pour objectifs :

- ✓ aller vers les personnes précaires qui sont dans une situation de non-recours aux soins ;
- ✓ créer du lien avec ces personnes, leur proposer une première évaluation, ponctuelle de leur état de santé somatique et psychique et de leur situation sociale ;
- ✓ prodiguer les soins nécessaires dans un premier temps avec recours à l'hospitalisation si nécessaire, sinon accompagner progressivement et à leur rythme vers une prise en charge globale à la fois médicale mais également psychosociale dans le système de droit commun (y compris la médecine de ville) ;
- ✓ identifier pour chaque personne accompagnée les besoins en matière d'accompagnement social, d'ouverture des droits (domiciliation, minima sociaux, papiers d'identité, couverture maladie etc.), recueillir des informations sur le suivi social, aide à la réalisation de demandes d'hébergement ou de logement auprès du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ;
- ✓ préparer si besoin l'admission en LHSS résidentiel ou proposer une poursuite de l'accompagnement à la sortie des LHSS mais également venir en suppléance en cas de refus d'intégrer une structure de LHSS résidentiel ;
- ✓ orienter vers des bilans de santé, organiser ou s'associer à des actions de prévention santé (dépistage, vaccination etc.), participer à des programmes individuels de prévention ;
- ✓ assurer si besoin et de façon ponctuelle des prestations de première nécessité (alimentation, hygiène), l'Îlot a les ressources nécessaires ;
- ✓ intégrer notre dispositif au maillage territorial ;
- ✓ développer des coopérations avec les structures qui accueillent des personnes précaires telles que les structures Accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI), mais également avec les associations de veille sociale (Samu social, 115, maraudes), les équipes mobiles Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), Équipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPASS), Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)), les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les associations caritatives, les centres hospitaliers, les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS), les centres de santé et Maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP), l'unité sanitaire de la maison d'arrêt d'Amiens, les organismes de tutelle qui pourront faire appel à l'équipe du dispositif LHSS mobile ;

- ✓ développer des coopérations avec les structures qui interviennent dans l'accès aux droits (Caisse des allocations familiales (CAF), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisse centrale d'activités sociales (CCAS)...)
- ✓ développer des partenariats avec le système de santé de droit commun (médecins généralistes, médecins spécialistes, dispositifs pour les personnes en difficultés spécifiques tels que les Appartements de coordination thérapeutique (ACT), Lits d'accueil médicalisés (LAM)) pour prendre le relais à l'issue de l'accompagnement par l'équipe du dispositif LHSS mobile qui doit jouer le rôle d'interface avec ces acteurs du champ sanitaire, médico-social et social pour assurer une prise en charge globale et favoriser l'orientation des personnes vers les établissements, services et professionnels.

2. Le public

Les Lits halte soins santé mobiles s'adressent à des hommes et femmes majeurs en situation de (grande) précarité, médico-psycho-sociale, à toutes personnes, avec ou sans hébergement présentant une vulnérabilité freinant l'accès aux soins, et dont l'état de santé ne justifie pas une hospitalisation. L'accueil est inconditionnel quelle que soit la situation administrative de la personne, y compris sans papier, migrant, ou en rupture de droits.

3. Périmètre d'intervention

À Amiens

Comme nous l'avons inventorié, il existe plusieurs formes d'intervention « mobiles » à Amiens (maraude Samu social la nuit, Équipe de soins infirmiers précarité (ESSIP), sur prescription médicales, maraude de jour en centre-ville de l'équipe du Mail, Équipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPAS)). L'intervention de l'équipe des LHSS mobiles se fait de manière coordonnée et complémentaire : répartition des lieux, choix des horaires. Ce sont des lieux de passage régulier chez des partenaires identifiés pour y être repéré, y compris parfois des permanences.

À l'Est du département de la Somme

Les partenaires intervenants dans le domaine sanitaire auprès d'un public en grande précarité sont moins nombreux. Cependant, nous avons par le travail de diagnostic, été orientés vers de très nombreux intervenants susceptibles d'être en contact avec le public ou de l'identifier.

Plutôt que d'organiser des maraudes, nous intervenons à la demande, en soutien (en doublon lors du premier contact si nécessaire), au plus près du lieu de vie de la personne. Notre zone

d'intervention est : Albert, Péronne, Corbie, Roye et Montdidier. En fonction de la demande notre périmètre peut s'élargir.

4. L'équipe

L'équipe des Lits halte soins santé mobiles est pluridisciplinaire :

- ✓ la responsable d'établissement est garante de la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- ✓ le médecin coordonnateur, responsable de la prise en charge médicale, chargé de coordonner les actions du service, intervient également en tant que médecin prescripteur sur le Santerre Haute Somme faute de médecins de ville sur ce territoire ;
- ✓ deux infirmier(e)s (IDE) chargé(e)s du pré-diagnostic médical et de la promotion à la santé par les soins et par des actions de coordination et d'éducation thérapeutique en appui avec le médiateur à la santé ;
- ✓ une médiatrice en santé ;
- ✓ un intervenant social à temps partiel.

Le service a ouvert début 2023. La constitution de l'équipe s'est effectuée progressivement et a été complète à compter de juin 2024.

5. Les modes d'interventions : un parcours type

- ✓ pour toute demande la porte d'entrée est médicale ;
- ✓ les demandes peuvent être faites sous plusieurs formes : appel téléphonique, envoi d'un courriel, formulée lors d'une commission Service intégré d'accueil d'orientation (SIAO) ;
- ✓ l'évaluation en binôme (sur le lieu de vie) permet d'apporter un regard pluridisciplinaire et collégial et d'établir un pré-diagnostic ;
- ✓ une réponse est apportée, soit vers une réorientation, soit vers une prise en charge par le service. L'intervention en binôme (médiateur et autre professionnel) est un élément favorable pour renforcer l'efficacité des projets de médiation en santé ;
- ✓ la validation définitive est collégiale en réunion d'équipe hebdomadaire ;
- ✓ la recevabilité déclenche l'intervention : consultation par le médecin sur place. (questions, recueils de doléances, examens cliniques) ;
- ✓ mise en place du Plan d'accompagnement individualisé (correspondant au Document individuel de prise en charge (DIPC)) ;
- ✓ la prise en soin se déroule sur 2 mois, éventuellement renouvelables ;
- ✓ le travail de cette équipe est complété d'interventions de professionnels de santé libéraux, partenaires de la structure (cabinet d'infirmières libérales, kinésithérapeute,

pharmacie, pédicure podologue) mais également d'équipe mobile de psychiatrie (EMPPAS), de soins palliatifs (DAC 80).

Il est important de pérenniser les relations déjà établies avec les différents partenaires pour une prise en soin optimale.

6. Prospection, immersion, communication : pérenniser le partenariat

Notre principale action en 2024, a été de maintenir les liens auprès des partenaires susceptibles de nous orienter du public tant à Amiens que dans l'Est du département.

Les principaux :

- ✓ les mairies : Amiens, Roye, Péronne, Albert ;
- ✓ Centre communal d'action sociale (CCAS) : Amiens, Albert, Péronne, Roye ;
- ✓ gendarmerie : Roye-Montdidier, Péronne ;
- ✓ Maison départementale de solidarité et de l'insertion : Péronne, Roye, Albert ;
- ✓ services sociaux hôpitaux : Amiens, Albert, Péronne, Roye, Montdidier, Corbie ;
- ✓ Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- ✓ Journée partenaires Rosières en Santerre ;
- ✓ Partenaires d'Etat et associatifs en lien avec la grande exclusion ou l'addiction : SIAO (UDAUS) (commission logement et urgence, demandes non pourvues), associations (Restos du cœur, Secours populaire, Croix-Rouge, Centre d'hébergement, ...), Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques et dommages pour les usagers de drogues (CARRUD) ;
- ✓ Établissement hospitalier spécialisé en santé mentale (EPSM) d'Amiens Pinel pour une journée de présentation de l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPAS).

En dépit des relances et des démarches préalables, nous notons une difficulté à obtenir des orientations sur les secteurs de Roye, Montdidier, Ham (nos prises en soins sur ce secteur ont été orientées par des partenaires d'Amiens).

LES DEMANDES D'ADMISSION EN 2024

1. Procédure d'admission

Afin de faciliter nos interventions et gagner du temps, les demandes peuvent être faites sous plusieurs formes : appel téléphonique, envoi d'un courriel, formulée lors d'une commission SIAO.

L'évaluation : elle se fait en binôme médico-social, afin d'avoir un regard pluridisciplinaire et collégial. Une fois le pré-diagnostic effectué avec le patient, dans son lieu de vie, une réponse est apportée, soit vers une prise en charge par nos services, soit vers une réorientation.

2. Les demandes reçues en 2024

En 2024, le service a reçu 154 sollicitations (83 hommes soit 54 % et 71 femmes soit 46 %).
Via les formulaires de demande prévus, par échanges téléphoniques, mail ou en personne.

140 demandes ont reçu un avis favorable.

Les sollicitations sont venues :

- ✓ 55 % (77 personnes) provenant d'autres associations que l'Îlot ;
- ✓ 20 % (28 personnes) d'établissements médico-sociaux ;
- ✓ 6 % (8 personnes) de centres hospitaliers ;
- ✓ 16 % (22 personnes) interne à l'association l'Îlot (Centres d'hébergement Thuillier, la Passerelle, Les Augustins) ;
- ✓ 3 % (5 personnes) initiatives de proches ou personnelles.

La notoriété du dispositif est en devenir, nous continuons les démarchages pour présenter ou représenter le service. Les chiffres de la fin d'année et du début d'année 2025 vont également dans le sens d'une montée en charge progressive allant même au-delà des premières prévisions envisagées.

Avec l'expérience, les critères d'admission continuent de s'affiner. L'établissement examine les candidatures reçues, dans un laps de temps aussi court que possible afin de répondre aux attentes ou de réorienter le plus rapidement possible. **Le délai moyen entre la demande et l'accueil est de 2 à 3 jours.**

L'établissement a formulé 14 refus en 2024, pour les motifs suivants :

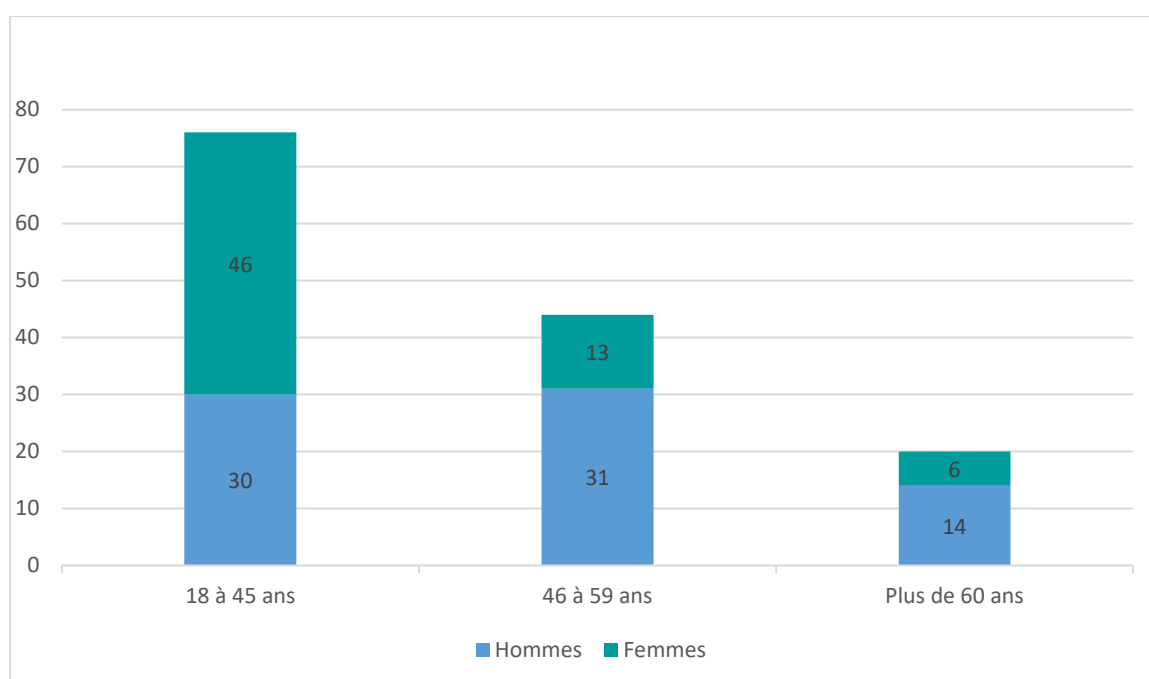
- ✓ 36 % (5 personnes) car le contact n'a pas été possible malgré plusieurs sollicitations ;
- ✓ 14 % (2 personnes) car les personnes n'habitaient pas dans le secteur géographique que nous couvrons ;
- ✓ 14 % (2 personnes) qui ne correspondent pas aux critères de prise en charge ;
- ✓ 36 % (5 personnes) ayant refusées la prise en charge.

LES PERSONNES ACCUEILLIES

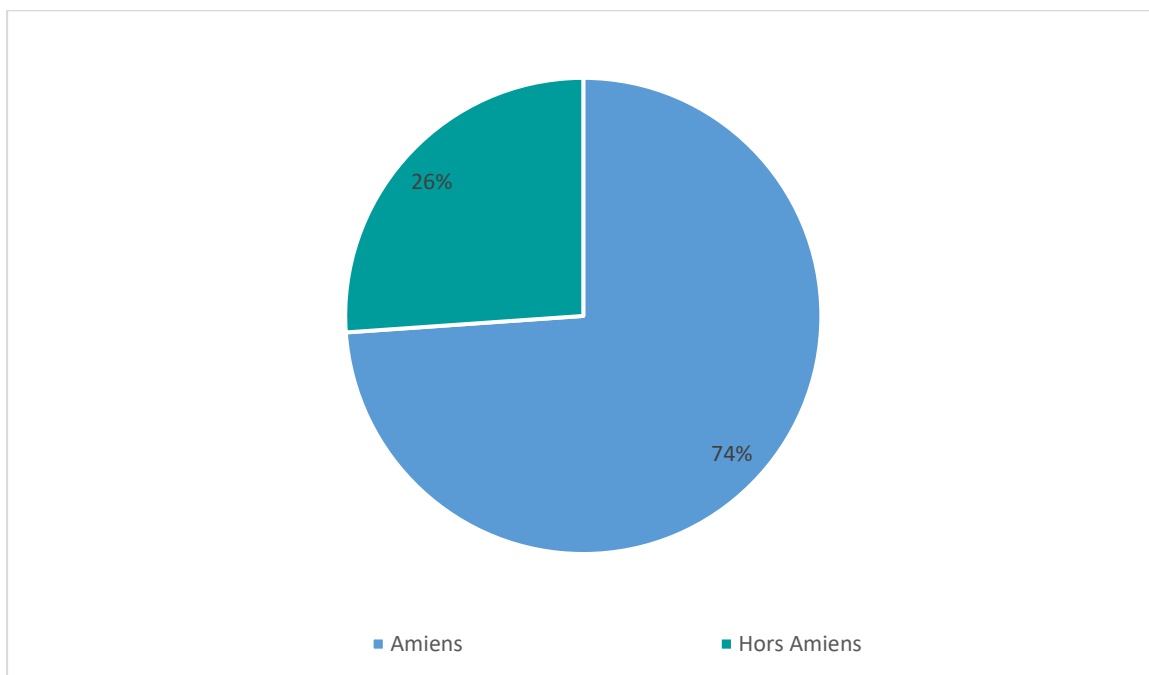
Au total 140 personnes ont bénéficié d'un accompagnement médico-social.

1. Moyenne d'âge

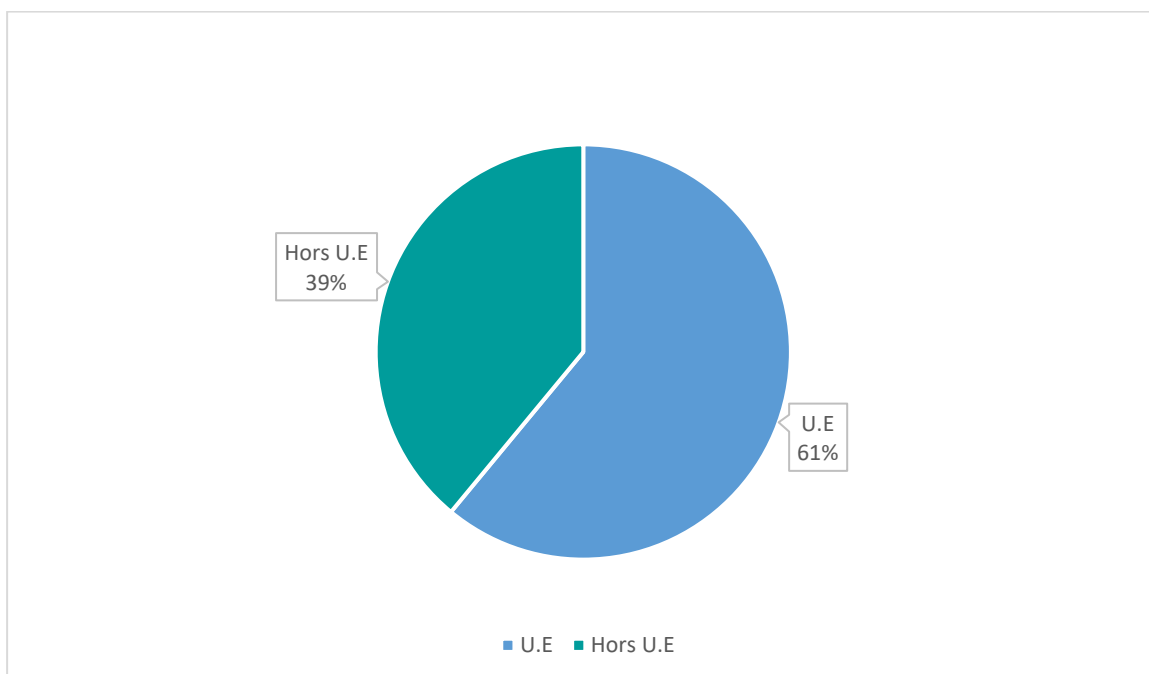
Moyenne d'âge : la moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 47 ans et 5 mois pour 2024.



2. Origine géographique 2023

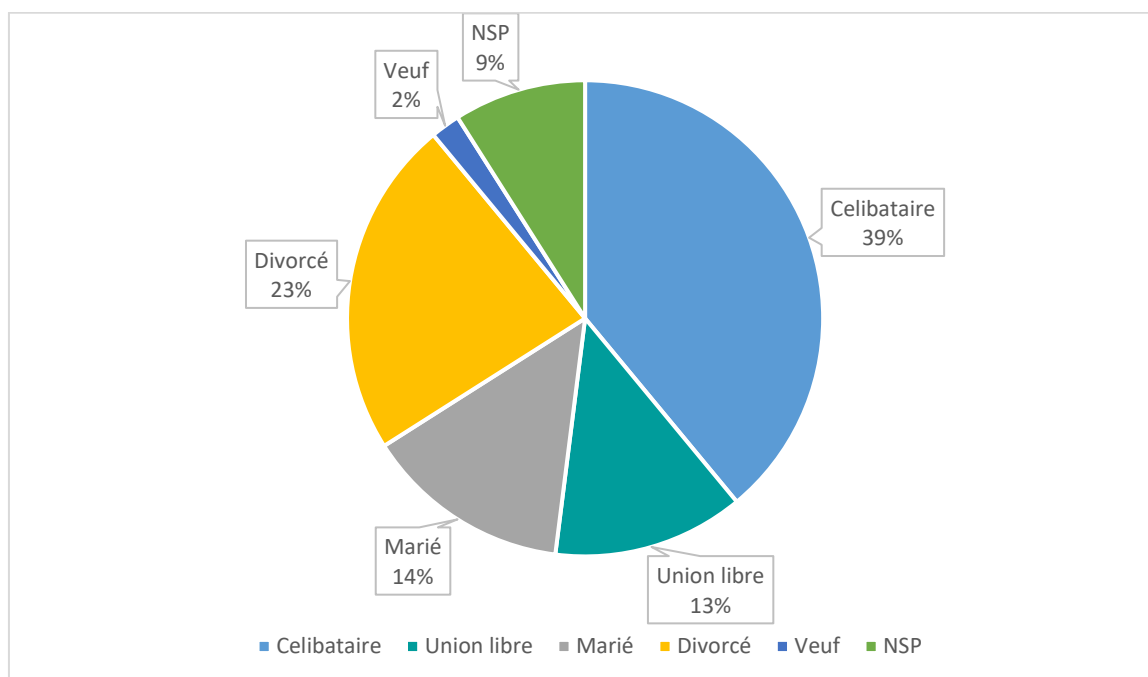


- ✓ Amiens : 74 % soit 103 personnes ;
- ✓ hors Amiens (est du département) : 26 % soit 37 personnes.



- ✓ U.E : 61 % soit 86 personnes ;
- ✓ hors U.E : 39 % soit 54 personnes.

3. Situation familiale



L'isolement familial et social caractérisent ce public. Il est fréquent que des personnes accueillies ne reçoivent aucune visite de l'extérieur. Cependant notre accompagnement nous amène à travailler les relations sociales. Il peut permettre parfois d'initier une reconstruction de liens avec un entourage familial ou affectif.

4. Situation personnelle à l'admission : des adultes très isolés

Logement : un hébergement majoritairement précaire

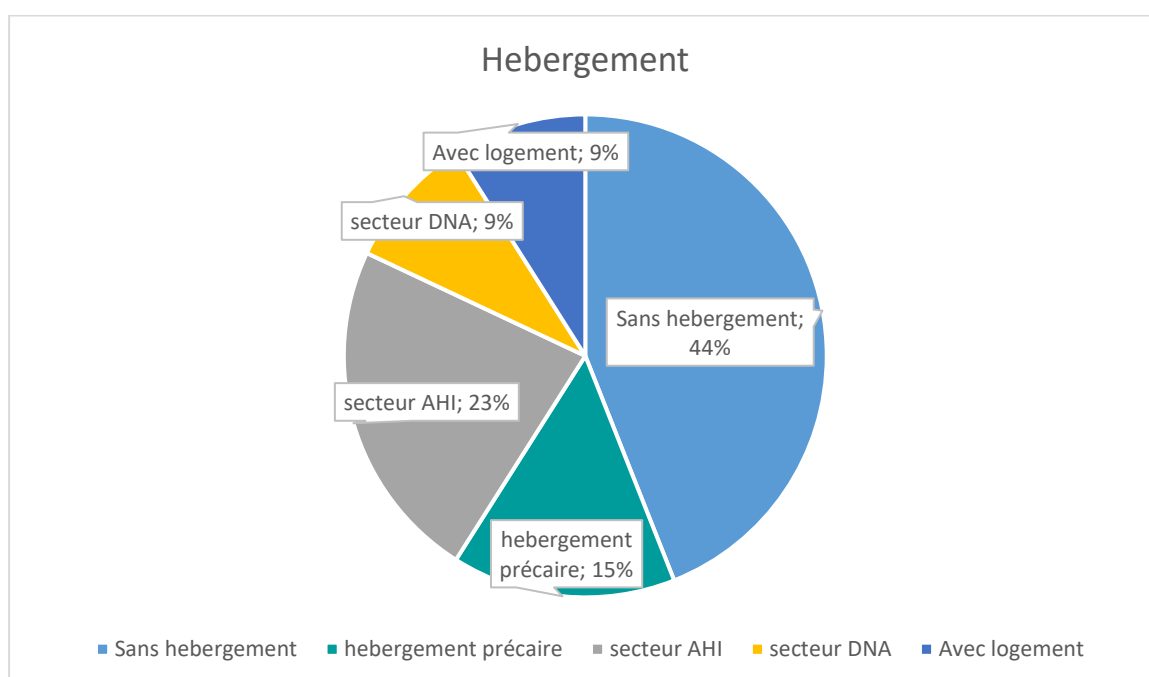
Les personnes sans domicile vivent en squat, dans la rue, en mobil-home, en logement insalubre, hébergées solidairement de façon temporaire ou sollicitant le 115.

À leur arrivée, certaines personnes bénéficiaient déjà d'une domiciliation administrative auprès de services agréés (Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) de la ville d'Amiens, ...), d'autres auprès de leur réseau amical.

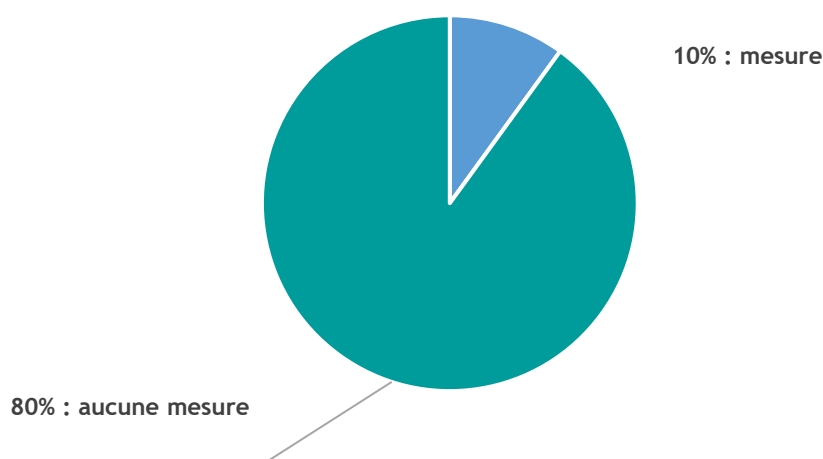
Le service veille à ce qu'une domiciliation puisse rapidement être établie, point de départ incontournable à l'actualisation de la situation administrative et à la mise en œuvre de l'ensemble des démarches. Une fois la domiciliation établie, l'équipe s'assure que les personnes récupèrent régulièrement leur courrier et puissent y donner suite.

Pour l'année 2024 :

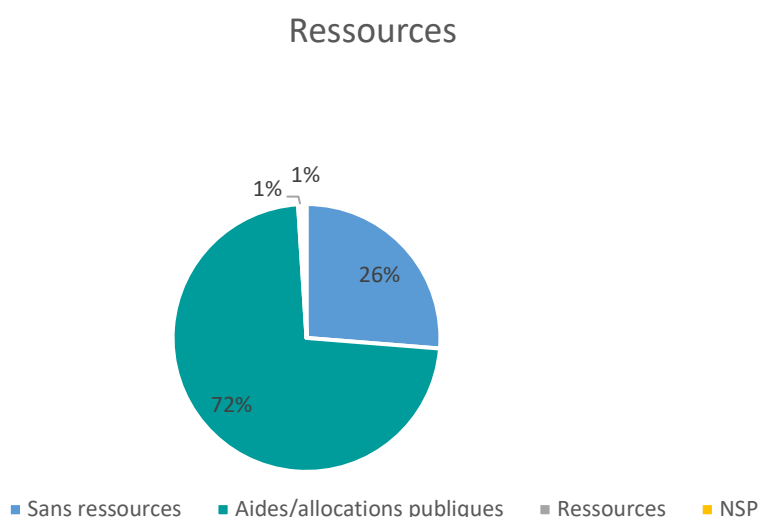
- ✓ nombre de personnes avec un hébergement précaire (lieu de squat, bidonville, tente, caravane, camping, chez des proches...), 21 personnes soit 15 % ;
- ✓ nombre de personnes accompagnées en secteur Accueil d'hébergement insertion (AHI), 32 personnes soit 23 % ;
- ✓ nombre de personnes accompagnées en secteur dispositif national d'accueil (DNA), 13 personnes soit 9 % ;
- ✓ nombre de personnes sans logement ni hébergement - accompagnement directement à la rue, 61 personnes soit 44 % ;
- ✓ nombre de personnes avec un logement, 13 personnes soit 9 %.



LA PROTECTION JURIDIQUE



La protection juridique des personnes accueillies est un élément important de l'accompagnement proposé en Lits halte soins santé mobiles (LHSS). En effet, la précarité et la vulnérabilité de certaines personnes conduisent à évaluer finement leurs capacités à penser et agir par elle-même dans un cadre sécurisé. Cela implique un travail en très proche collaboration et cohérence avec les tuteurs ou curateurs.



L'errance, et par voie de conséquence la non-actualisation des situations administratives par les intéressés, ou des séjours parfois longs d'hospitalisation, expliquent les ruptures dans le versement des minimas sociaux.

5. Présentation d'un parcours d'accompagnement aux soins et d'accès aux droits

Nous avons reçu une demande de prise en soin pour Madame F. le 14/03/2024 de la part de Madame L. (référente insertion à la Maison départementale des solidarités (MDSI) de Péronne). Madame F. est locataire de son appartement à la suite d'un veuvage. Elle est célibataire, sans enfant et son seul lien social et familial est une « sœur de cœur » (fille de la famille d'accueil) qui réside hors département.

Au niveau médical, madame F. ne voit plus de médecin depuis plusieurs années, elle souffre d'un diabète, d'hypertension et d'alcoolisme chronique. Madame accepte l'accompagnement proposé par notre service en lien avec sa référente insertion de la MDSI. Elle a été rencontrée par le Médecin des LHSS Mobile, au regard du désert médical, elle bénéficie d'ordonnances pour bilans et traitement.

Plusieurs visites à domicile afin d'échanger avec elle autour de sa dépendance à l'alcool, ses relations de soumission avec les hommes, celle avec son voisin dont elle n'arrive pas à dire NON. Reprise de contact avec sa sœur « de cœur » qui la soutient dans sa future abstinence. Madame nous identifie comme aidant dans le soin, elle décide seule d'interrompre l'alcool. Toutefois cette décision semble être en lien avec la relation que nous établissons avec elle, elle est dans le faire plaisir à l'autre (à sa sœur de cœur et à nous).

Elle accepte de sortir parce que l'infirmier lui conseille, elle reprend soin d'elle, confiance en elle et revoit son hygiène alimentaire. Nous mettons en avant le besoin de faire une post cure afin de consolider cette abstinence mais nous nous confrontons à la garde de son chien, dont elle refuse de se séparer. Madame nous sollicite régulièrement pour échanger, être accompagné et savoir quand nous passons la voir chez elle.

A ce jour, Madame est toujours abstinente, cela fait 9 mois. Durant ces mois de suivi par notre équipe, elle a pu bénéficier d'examens cliniques et paracliniques (radio, mammographie, bilan biologiques etc...), de renouvellement de ses traitements, de visite à domicile pour son éducation thérapeutique et alimentaire. Elle sort quotidiennement pour promener son chien notamment et faire des courses, elle prend de nouveau soin d'elle, elle cuisine de nouveau, arrive à mieux gérer son budget.

Un médecin a accepté de reprendre le suivi de madame F., n'étant pas véhiculé ses déplacements seront assurés par une association locale.

Tout ceci, nous permettant de lui signifier la fin notre accompagnement à la fin de l'année 2024. Nous prendrons des nouvelles de Madame en février 2025, Madame est toujours abstinente et poursuit son suivi médical et social de manière tout à fait satisfaisante.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025

Le dispositif LHSS Mobile pour cette deuxième année, est bien identifié sur le secteur, avec une équipe professionnelle stabilisée.

3 collaborations fortes existent : les deux permanences – à La Passerelle et au sein de l'association AGENA. Ces permanences se déroulent de façon hebdomadaire. Celle avec l'ESSIP et le mobi-soins se poursuit depuis 2023, à raison d'une fois tous les 15 jours. Au-delà de ces permanences identifiées les collaborations étroites avec les services mobiles (Équipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPAS), L'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), Maison départementale de solidarité et de l'insertion (MDSI)...) permettent de pérenniser des temps de coordination bimensuels.

De nouveaux partenaires permettent, également, aujourd'hui d'assister aux commissions de territoires. L'expertise reconnu du dispositif sur les situations et son agilité à agir rapidement et efficacement, permettent aujourd'hui d'intervenir rapidement et de se positionner en complément sur des situations complexes en soutien à d'autres partenaires.

Cependant, l'Est du département doit rester, pour notre service, un périmètre d'intervention. Après une 1^{ère} année où le dispositif a été présenté à l'ensemble des acteurs du territoire, force est de constater que les demandes se sont raréfiées sur certains secteurs tels que Ham, Roye entre autres. Les liens tissés sont solides mais ne sont pas systématiquement synonymes de sollicitations. Les besoins existent, cependant ce territoire a particulièrement travaillé en réseau sectorisé et de façon endémique. Il nous appartient de continuer à marquer notre présence sur ces deux grandes villes notamment. Pour les autres villes moyennes, les collaborations se construisent et grandissent.

2025 est une année charnière, en termes d'identification forte, puisqu'elle permet aux deux dispositifs LHSS de l'association d'exister en autonomie juridique avec leur propre numéro SIRET et une reconnaissance en qualité d'établissement au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Au-delà de cette évolution juridique, les relations internes permettent de planifier des accompagnements en LHSS résidentiels pour des personnes devant faire l'objet d'une hospitalisation. De la même façon certains sorties du dispositif LHSS résidentiel sont sécurisées par des accompagnements assurés par les LHSS mobiles.

En 2025, il s'agira de :

- ✓ maintenir la file active actuelle. Pour rappel le LHSS mobile a dépassé les objectifs fixés qui s'attachait à une file active de 80 personnes accompagnées ;

- ✓ poursuivre la participation aux réunions des têtes de réseaux (FAS-ARS) et s'enrichir des autres expériences ;
- ✓ nous souhaitons poursuivre notre souplesse dans nos interventions pluridisciplinaires, nécessaire pour répondre aux besoins de nos zones d'interventions géographiques ;
- ✓ de s'équiper en matériel médical de diagnostic (type électro encéphalogramme et interprétation + dermoscope) ;
- ✓ d'accentuer la planification d'actions de promotion à la santé et de s'associer à d'autres services médico-sociaux pour porter des actions phares et communes ;
- ✓ de positionner dans l'Est du département des permanences avec le médecin du dispositif.

MERCI AUX PARTENAIRES

- ✓ France Addictions
- ✓ l'association Le Mail
- ✓ AIDES
- ✓ les pharmacies d'Amiens et de Péronne,
- ✓ le cabinet d'infirmière libérale
- ✓ le Centre hospitalier Philippe PINEL
- ✓ l'Union départementale d'accueil et d'urgence sociale (UD AUS)
- ✓ les Maisons départementales de solidarité et de l'insertion (MDSI)
- ✓ l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP)
- ✓ l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPAS)
- ✓ les Centres hospitaliers universitaires (CHU) de l'est du département et d'Amiens
- ✓ les Centres médico-psychologiques (CMPP)
- ✓ la Maison de santé et de prévention du Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) de la Ville d'Amiens
- ✓ les mairies d'Amiens, de Péronne, de Corbie, d'Albert, de Roye et de Ham
- ✓ les associations caritatives
- ✓ les associations d'hébergement social et d'hébergement d'urgence sociale
- ✓ l'association tutélaire de la Somme (ATS) et l'Union départementale des associations familiales (UDAF) à travers leurs mandataires

GLOSSAIRE

AAH	Allocation adulte handicapé
AHI	Accueil, hébergement et insertion
ACS	Aide à la complémentaire santé
ALD	Affectation longue durée
AME	Aide médicale d'état
AMS	Allocation mensuelle de subsistance
ARS	Agence régionale de la santé
ASS	Allocation spécifique de solidarité
CMP	Centre médico-psychologique
CMU/C	Couverture maladie universelle/complémentaire
CH/U	Centre hospitalier/universitaire
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMPPAS	Equipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
HAD	Hospitalisation à domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits halte soins santé
MA	Maison d'arrêt
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PASS	Permanence d'accès aux soins de santé
RSA	Revenu de solidarité active
SAMU	Service aide médicale d'urgence
SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SSR	Soins de suite et de réadaptation
TSO	Traitement de substitution aux opiacés
UCSA	Unité de consultation et de soins ambulatoires
UHTCD	Unité d'hospitalisation de très courte durée

LITS HALTE SOINS SANTÉ MOBILES

les Augustins
29 rue des Augustins
80000 Amiens •
03 22 92 20 02

www.ilot.asso.fr



153, avenue Jean Lolive 93500 Pantin
01 43 14 31 00 maisons-accueil@ilot.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique